



actu 11 et 12 mai 2016
Les CPE du Snetap réunis à l'ENFA
pour leurs journées de réflexion

L'enseignement agricole



dossier 6^e schéma et préparation
de la rentrée scolaire 2017 :
deux rendez vous
à ne pas manquer !

La revue de l'enseignement
public, agricole et maritime
Enseignement technique - Enseignement supérieur
Formation professionnelle

Juin 2016 • n° 381





Revalorisation salariale, les nouvelles grilles indiciaires et la carrière des enseignants et CPE

Sommaire

n°381 • Juin 2016

Actu	2
Revalorisation salariale, les nouvelles grilles indiciaires et la carrière des enseignants et CPE.....	2
11 et 12 mai 2016 : Les CPE du Snetap réunis à l'ENFA pour leurs journées de réflexion.....	8
Dossier - 6° schéma et préparation de la rentrée scolaire 2017 : deux rendez vous à ne pas manquer !	3
6° schéma : un projet qui manque de souffle.....	3
Rentrée 2017 : On prend les mêmes et on recommence !.....	5
En Aquitaine, une carte scolaire qui privilegie l'apprentissage et les MFR.....	7
L'enseignement agricole public en Normandie, quelles évolutions, quelles projections ?.....	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : juin 2016 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Dans le cadre du déploiement du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (PPCR), et au nom de la parité statutaire entre les personnels d'enseignement et d'éducation avec le ministère de l'Éducation Nationale, les enseignants et CPE de l'Enseignement Agricole Public vont également bénéficier de la révision de la grille indiciaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Quels changements ?

Changement 1 : une nouvelle grille indiciaire

La grille indiciaire est revue avec de nouveaux indices ainsi que des indices relevés en début (de 349 points d'indice à 390) et en fin de carrière de 658 à 673. Commentaire : Si le SNETAP-FSU peut se satisfaire de cette revalorisation qui est aussi le fruit des luttes intersyndicales menées depuis le gel de 2010, il faut rappeler que cette revalorisation ne comblera pas les pertes de pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas seulement d'une augmentation du nombre de points mais d'un transfert indemnité/point d'indice. Le décret présentant ce dispositif est déjà sorti.

Changement 2 : un nouveau rythme d'avancement

Alors que PPCR prévoit l'avancement de carrière au même rythme pour tous, l'administration semble vouloir revenir dessus. En outre, la hors classe et la classe exceptionnelle, un classement effectué selon l'appréciation de la valeur professionnelle, avec un ratio fixé pour chaque promotion.

Commentaire : Pour le SNETAP-FSU, attaché à un traitement équitable et transparent des agents, les « rendez-vous de carrière » ne pourront reposer uniquement sur une évaluation centrée sur la valeur professionnelle. Le SNETAP-FSU refusera le principe d'un unique évaluateur, il demeure attaché à l'évaluation pédagogique réalisée par l'inspection pédagogique qui n'est certes pas exempt de tout reproche ainsi que le recours possible à la CAP du corps pour obtenir une révision de note ou d'appréciation.

Changement 3 : le second grade pour tous et la création d'un 3^e

Le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades. L'accès à la "hors-classe" deviendra automatique pour les enseignants et CPE et passer de 7 à 8 échelons, actant de fait l'allongement des carrières !

Commentaire : le SNETAP-FSU se satisfait de cet élargissement de l'accès à la hors classe. Mais l'administration prévoit la création d'un troisième grade avec un accès limité à peine 10% des enseignants et CPE. Le SNETAP-FSU s'opposera, s'il demeurait en l'état à ce troisième échelon qui serait très clairement un outil de management aux mains de la hiérarchie et un instrument de division des personnels. L'Agriculture s'est engagé à suivre le même calendrier que l'Éducation Nationale. Le SNETAP-FSU demande que des discussions s'ouvrent dès l'automne pour la revalorisation des personnels de direction.

6^e schéma et préparation de la rentrée scolaire 2017 : deux rendez vous à ne pas manquer !

Le 6^e schéma et la note de service préparatoire à la rentrée 2017, sont symptomatiques d'une gestion de l'enseignement agricole contraint par un appareil ministériel et des orientations budgétaires. Pourtant, des opportunités s'offrent à lui. Une poussée démographique de la génération 2000/2010 pour laquelle on ne comprendrait pas que l'EAP composante du service public ne participe pas à ce challenge pour notre pays. De nouveaux métiers pour accompagner nos concitoyens dans ce troisième millénaire. L'Enseignement Agricole est de nouveau à la croisée des chemins.

Ont participé à ce dossier : Olivier Bleunven, Serge Pagnier, Franck-Olivier Pauvert et Flavien Thomas.

6^e schéma : un projet qui manque de souffle

Le précédent schéma couvrait la période 2009-2014, c'est donc avec près de 2 ans de retard que les orientations pour les 5 prochaines années seront fixées dans le 6^e schéma. Ces deux années auraient pu être mises au profit d'élaboration de perspectives, il n'en a rien été ! L'administration s'est enlue dans l'enchaînement des annonces gouvernementales ou présidentielles successives aux attentats et aux nombreuses injonctions du Ministère du travail à traduire dans les textes éducatifs. Ce projet de 6^e schéma se réduit aux contingences budgétaires et remet en perspective une gestion déjà développée sous la droite dans la précédente décennie.

1^{ère} partie : une redite des orientations, hélas sans suite !

Dans un monde virtuel, l'Enseignement Agricole serait très probablement le meilleur. Reste à passer des intentions aux actes et là tout se complique.

Un avenir en partie décontextualisé

Outre les 11 priorités du plan stratégique rappelés, la première partie fait l'exégèse des nouvelles orientations gouvernementales s'appliquant à l'EA :

- la loi Peillon transférant l'arrêté de la carte des formations professionnelles initiales aux régions ;
- les nouveaux comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ;
- des orientations pédagogiques de l'enseignement agricole en faveur des ENT, de la mobilisation pour les valeurs de la République, enseigner à produire autrement et développement de l'espace européen de la formation.

Déjà, ces éléments rappelés font l'impasse des évolutions démographiques et de la politique du Président de la République en faveur de l'implantation de formations aux nouveaux métiers dans les Lycées professionnels du MENSAR.

6^e schéma : un projet qui manque de souffle (suite)

Un bilan incomplet

La seconde partie met en avant les réussites de l'Enseignement Agricole dans la suite des schémas précédents. L'EA y est globalisé à l'ensemble de ses composantes et à ses voies de formation, pour mieux dissimuler l'hétérogénéité qu'il recouvre. Ainsi sont mis en avant :

- les différents parcours des apprenants de l'enseignement agricole sur les trois voies (scolaire, apprentissage, continue) ;
- la réussite aux examens, sur l'augmentation du nombre de diplômés, l'origine socio-professionnel et la répartition selon les genres avec 51% des filles majoritairement présente dans certaine filière.
- l'observation d'une représentation plus grande des enfants d'agriculteur exploitant et cadre de profession intellectuelle supérieure dans le second cycle général et technologique et le premier cycle supérieur des BTS.

Les LEGTPA sont une spécificité de l'EA ignorée dans cette seconde partie alors que, les lycées agricoles ont la particularité d'accueillir des scolaires dans les voies générale, technologique et professionnelle de la 4^e au BTS. Que préfigure cette vision partielle de l'EA ? Le projet de la DGER en fait abstraction et met l'accent sur la formation professionnelle accessible par ses trois voies scolaire, apprentissage et formation adulte. Or, de ces trois voies elle n'en finance qu'une et promeut les parcours mixés. Autant dire qu'elle s'inscrit dans un processus de paupérisation des ressources de l'État à la formation professionnelle initiale scolaire et de transfert aux régions qui dispose déjà de la compétence des formations par apprentissage.

Les insertions scolaire et culturelle aux abonnées absentes

L'accent est ainsi donné dans cette troisième partie alors que la mission d'insertion prévue par la loi couvre les insertions scolaire, sociale et culturelle dont il n'est hélas pas fait état. Les bons résultats d'insertion dans l'emploi dont l'EA peut s'honorer, ne couvre hélas pas tous les diplômés, la

DGER reconnaissant une insertion plus difficile pour les détenteurs du CAPA. La réussite scolaire et ses perspectives sont des champs trop peu explorés. La réforme de la voie professionnelle pour laquelle les professionnelles reconnaissent le recul des compétences de ses ressortissants, est un tabou sur lequel la DGER se refuse à revenir. Est ce pour des questions d'amour propre mal placé ou un contexte financier plombé ? Le projet de 6^e schéma s'inscrit hélas dans un refus de toute remise en question.

Les perspectives vers de nouveaux métiers et emplois ne font l'objet d'aucun objectif clair et le projet renvoi à la lecture d'extraits de rapports dont on ne sait ce que l'administration en retiendra en définitif. Cela mériterait d'être approfondi pour une intégration dans ce schéma.

2^e partie : un projet conservateur

L'édifice est fragile et repose sur un département ministériel dont la part des effectifs élève justifiant sa tutelle, se réduit année après année. Pourtant l'Enseignement Agricole ne manque pas de singularité et a su démontrer toute sa pertinence. Pourtant, année après année, les directions qui se sont succédées, n'ont cessées de lui appliquer une gestion et des outils propres à l'ultra-libéralisme dans le rapport public privé, par ses budgets contraints, par son rapport à la tutelle des établissements.

Une appartenance au système éducatif qui n'est pas démontré

Il ressort de ses orientations un paradoxe. Alors que seule l'EA est une composante publique du système éducatif et contre toute référence législative et réglementaire, le projet de la DGER présenté le 27 avril, y associait l'ensemble de l'EA y compris l'enseignement privé. A contrario, cette composante seraient restreintes à la préparation des apprenants aux seuls métiers et emplois qui offrent des perspectives d'insertion professionnelle. Une attention est même portée sur certaines formations liées à

la nature à l'animal et d'autres qui ne déboucheraient pas sur des créneaux d'emplois. Autant dire que l'EAP ne disposerait pas sous l'égide du MAAF de l'ambition républicaine de garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction et à la formation.

Une dimension critique de l'EA qui lui ferait perdre les principes de la République

Cette globalisation de l'EA à l'ensemble de ses composantes public et privé entend couvrir une offre de formation qui serait indistinctement assurée par des établissements publics et privés. Cette orientation ministérielle ne serait elle pas contradictoire avec des valeurs de la République par ailleurs affirmées ? Le Snetap-FSU a évidemment protesté et obtenu après un débat controversé l'assurance d'une nouvelle rédaction qui ferait disparaître toutes synergies possibles entre établissements publics et privés, l'administration proposant d'en rester à une nécessité de coordonner l'offre de formation.

Une contractualisation qui refait surface

Sortie par la porte suite à la protestation menée en 2006 sous la droite, la contractualisation est réapparue par la fenêtre au prétexte du transfert de l'établissement de la carte scolaire aux Régions. Le Snetap-FSU a rappelé que les établissements privés seuls sont sous contrats et qu'il n'était réglementairement pas envisageable que les établissements publics soient rendus au même rang que les opérateurs privés. Les obligations confiées par la loi aux établissements publics, sont censées donner à l'État et aux Régions des obligations particulières à leurs égards. La DGER a pris en compte au moins pour partie notre opposition déterminée à cette contractualisation des établissements publics et remplacée cette disposition par le conventionnement déjà prévues dans le panel des délibérations possibles par les CA des EPLEFPA.

Une orientation scolaire délaissée

L'orientation scolaire et professionnelle est une responsabilité partagée entre

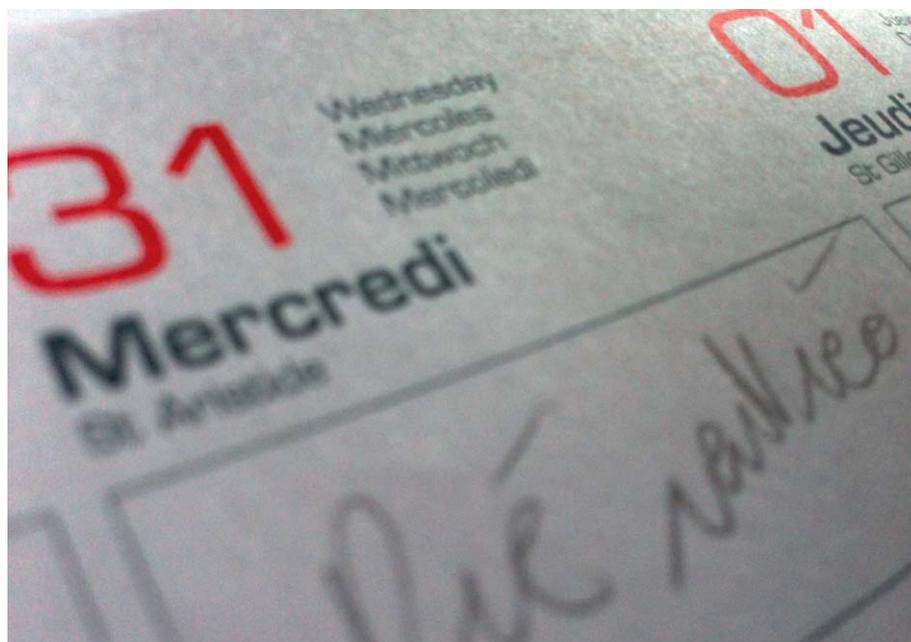
l'État et les Régions dans le pilotage du service public de l'orientation tout au long de la vie. Un accord-cadre « relatif à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie... » assigne aux Régions l'organisation et l'animation des acteurs : Centres d'information et d'orientation (CIO), ONISEP, missions locales, agences de Pôle emploi, réseau information jeunesse, etc.). Pour le Snetap, ces actions régionales doivent être l'occasion de mieux faire connaître et de valoriser l'enseignement agricole, encore trop peu connu. Des conventions spécifiques avec les CIO devront être recherchées, visant la généralisation de bonnes pratiques comme des conseillers d'orientation psychologue référents sur l'EA, des permanences sur les lycées agricoles, des réunions annuelles sur site avec l'ensemble des équipes des CIO...

Une décentralisation prétexte à l'abandon de l'État de droit

En outre et contrairement aux engagements pris par la précédente directrice générale, aucun encadrement réglementaire de l'exercice déconcentré et décentralisé de la carte des formations professionnelles n'est introduit dans ce 6^e schéma. De nombreuses irrégularités sont constatées dans l'exercice de préparation de la rentrée 2016, telle des concurrences créés volontairement entre des formations public et privé, entre formation initiale scolaire et formation par apprentissage, des mixages des publics, des synergies public privé le tout dans un contexte de dialogue sociale fréquemment dégradé. Il semble que la continuité des engagements de l'administration n'engage que ceux qui y croient. Le Snetap-FSU ne s'y résout pas : ces dysfonctionnements constatés pour l'établissement de la carte scolaire après cette première année de décentralisation et dix ans de déconcentration devraient conduire l'État et ses administrations centrales à ré-impulser dans ce schéma les principes et valeurs de la République. Or, cette volonté de laisser libre cours aux Régions et aux administrations déconcentrées de l'État, tend à répondre aux attentes exprimées par ces baronnies en région.

Rentrée 2017

On prend les mêmes et on recommence !



Chaque année, à partir des éléments connus du budget en préparation, la DGER rédige une note préparatoire pour la rentrée à n+1. Cette note est bâtie à partir des orientations définies dans le schéma national prévisionnel des formations en cours et de celles découlant des politiques publiques prises entre temps. Elle arrête les objectifs d'évolutions de la carte scolaire.

Une sortie retardée de la note de service

Le projet de note pour la rentrée 2017 en cours de rédaction est élaborée simultanément avec le projet de 6^e schéma et a pris du retard dans sa parution. Or, des exigences s'expriment de la part de régions auprès des établissements pour que ceux-ci transmettent leur projet d'évolution des structures pour la rentrée 2017 d'ici la fin juin. Le Snetap-FSU est intervenu

auprès du nouveau directeur général pour l'en informer et demander une sortie rapide de cette note. Le projet, remis en séance le 11 mai, a fait l'objet d'une première concertation dans un groupe de travail avec les organisations syndicales représentées au CTEA. Le Snetap-FSU y a produit une première série de remarques ayant déjà donné lieu à des corrections et modifications de l'administration. Le projet comporte toujours des points de divergences que le Snetap-FSU n'a pas manqué de souligner et de retourner à l'administration en l'attente d'un prochain groupe de travail qui doit se réunir dans une configuration de la représentation du CNEA.

Un catalogue de bonnes intentions !

Le projet structuré en 3 parties fait dans ses deux premières parties l'exégèse du projet stratégique de l'EA et

Rentrée 2017 : on prend les mêmes et on recommence ! (suite)

du sixième schéma puis inventorie des orientations prises ces deux dernières années parmi lesquelles figurent les valeurs de la République, la politique éducative, l'innovation pédagogique, le projet agro-écologique, l'ouverture de l'enseignement agricole sur l'international. Le Snetap-FSU est intervenu pour exiger de l'administration qu'elle donne aux établissements une réelle capacité de transposition et de déploiement de ces orientations. L'administration devra assurer le service après vente en donnant tous les moyens utiles à leurs développements et en se dotant d'outils s'assurant de leurs mises en œuvre. Le recours aux seuls appels à projet, notamment pour assurer la réalisation des valeurs de la République est symptomatique de développement inachevé ne permettant pas une large appropriation par les équipes pédagogiques. On note aussi quelques contradictions entre l'intention prêtée à ces orientations et les possibilités réelles de mise en place. Ainsi, la priorité est donnée à la formation des personnels alors que les crédits dédiés ont baissé de 4% en 2016. Gageons que le budget 2017 en préparation, donnera les moyens de cette ambition ?

Les principes et valeurs n'y font pas bon ménage

L'établissement de la carte scolaire en compétences partagées avec les exé-

cutifs régionaux et le cadre budgétaire national en préparation structurent l'exercice des évolutions des structures pour la RS 2017. Afin de préserver quelques unes de ses prérogatives et orientations, l'État entend encourager les DRAAF et les établissements à développer des conventions avec les conseils régionaux. Le Snetap-FSU n'est pas opposé à ce principe, il restera cependant extrêmement vigilant à ce quelles soient conformes au schéma et au projet de l'enseignement agricole public (PREAP). L'offre de formation ne pouvant selon les principes de la République indifféremment être répartie entre les établissements publics et privés, la première version présentée le 11 mai était de ce point de vue particulièrement inquiétante. Elle prévoyait non des conventions mais des contrats établis entre la région/ le DRAAF/ et l'établissement. En outre, elle suggérait au DRAAF une organisation de la carte des formations en synergie entre les établissements d'enseignement agricole sans différenciation entre public et privé. Le Snetap-FSU a dénoncé cette nouvelle imposture et a rappelé que les établissements publics ne sont pas des établissements sous contrats et que seul l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics sont une composante du service public. De même, selon le 13^e alinéa du préambule de la Constitution, « l'organisation de l'enseigne-

ment public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État », l'offre public de formation y compris dans l'Enseignement Agricole doit prioritairement couvrir la demande sociale exprimée par les usagers.

Des orientations en deçà de la réalité

Les adaptations des structures aux évolutions seront insignifiantes et contraintes aux ressources allouées. Les modifications seront limitées aux priorités suivantes :

- la poursuite des ouvertures de cycles décidés les années précédentes ;
- la réduction des besoins en HSA dans les EPLEFPA ;
- le maintien des classes de 4^e et 3^e dans les établissements où elles jouent un rôle pédagogique et éducatif important ;

Le Snetap-FSU regrette que ne soient pas retenues dans les priorités, l'adaptation des structures aux flux d'élèves des générations 2000 à 2010 ainsi que la création de nouvelles filières correspondant aux nouveaux métiers. La DGER a engagé un groupe de travail pour évaluer les effets de ces flux générationnels sans avoir assorti son constat des adaptations nécessaires. L'Enseignement Agricole Public fait donc exception et il est ainsi contraint à renoncer à ses obligations d'accueil. Le Snetap-FSU procède actuellement à un recensement des classes et filières en tension en vue d'interventions auprès des parlementaires. Le Président de la République lors de ses vœux auprès des acteurs économiques avaient annoncé la création de 500 classes dans les lycées professionnelles pour y accueillir de nouvelles filières et permettre ainsi des formations vers des métiers émergents. Là encore, la DGER fait la sourde oreille alors que dans les documents de la DARES annexés au projet de 6^e schéma, de nouveaux secteurs d'activité dans le champs de l'EA sont cités : - électronique embarquée, compétences en agro-écologie, en éco-emballage... - Une audience est demandée auprès du nouveau DGER Philippe Vinçon sachant que ce dernier était avant sa récente nomination conseiller auprès du Président de la République.



En Aquitaine, une carte scolaire qui privilégie l'apprentissage et les MFR



Depuis plusieurs mois le Snetap-FSU Aquitaine se bat pour obtenir la fermeture d'un BTS ACSE par apprentissage ouvert par erreur, selon les propres termes du Conseil Régional, à la MFR de Mont dans le 64. En juin 2015, les élu-es du Conseil Régional Aquitaine avaient en effet reconnu que l'autorisation d'ouverture de cette formation avait été une erreur et avaient promis de la corriger dès la rentrée 2016. Mais c'était sans compter sur la politique agressive de M. Alain Rousset sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel dans ce qui est désormais une prérogative des Régions. L'apprentissage dans l'enseignement agricole à la particularité d'être très largement porté par des établissements publics et de trouver un équilibre avec les formations initiales scolaires au sein des EPL. Si la cohabitation n'est pas toujours facile pour les équipes lorsque les effectifs se réduisent, le choix des familles se fait en général de manière coordonnée et éclairée au profit de l'apprenant. Mais la politique natio-

nale visant à développer à outrance l'enseignement professionnel sous la forme d'apprentissage vient modifier cet équilibre.

Plus grave encore, les structures privées, dont les MFR, ont ouvert leurs propres CFA au niveau régional. Une nouveauté car leurs formations en alternance n'avaient pas jusqu'ici le statut de formations en apprentissage. Ces CFA leur permettent par exemple de toucher les subventions d'investissement liées au développement de l'apprentissage (la MFR de Pujols a ainsi touché 900 000 € dont une grande partie sur des crédits d'apprentissage pour développer ses structures).

Dans ce contexte l'ouverture d'un BTSA par apprentissage à la MFR de Mont a été proposée et acceptée par une Région trop heureuse de trouver par ce biais une réserve d'apprentis inespérée. Une ouverture opaque qui met en péril les formations voisines sous statut scolaire (Dax, Pau ou Vic en Bigorre pour les plus proches) dont certaines ont quelques difficultés de recrutement. Et pour répondre à ces difficultés, le Conseil Régional commence déjà à évoquer la solution de la mixité des publics. Alors que notre Région est une des rares à être restée à gauche, c'est là tout le contraire de la politique que nous souhaiterions voir menée qui s'engage aujourd'hui. Il est urgent que celle-ci réfléchisse à un enseignement professionnel ambitieux qui ne soit pas le jouet d'une pensée libérale. Dans celle-ci, l'apprentissage est maintenu à sa place dans de vraies structures d'enseignement public travaillant en harmonie avec l'enseignement scolaire. En attendant que de telles décisions soient prises, l'attitude du Président Alain Rousset conduit le Snetap-FSU à s'interroger sur un éventuel renoncement du parti socialiste à ses engagements en faveur de l'école publique, gratuite et laïque... pour sa part, le Snetap-FSU continuera à les défendre.

L'enseignement agricole public en Normandie, quelles évolutions, quelles projections ?



Comme dans de nombreuses régions, nous observons une poussée démographique dans le secondaire, résultat du « baby boom » de 2000. Mais l'augmentation du nombre d'élèves est aujourd'hui cantonnée à l'Education Nationale. Le ministère de l'agriculture se comporte comme si nous n'étions pas partie intégrante du service public d'éducation. Il se contente de « remplir » les formations existantes, sans ambition ni prospective.

Un exemple parmi tant d'autres : à Yvetot, le lycée de l'EN (qui se trouve à 2 km du lycée agricole), accueillait 900 élèves en rythme de croisière, en accueille 1600 depuis deux rentrées ! Quelles conséquences pour l'EAP voisin ? Des ouvertures de classes ? Plus d'élèves accueillis ? Non, rien. Corseté par une DGH stable et par le plafonnement des effectifs, le ministère de l'agriculture ne se donne pas les moyens de satisfaire la demande sociale (encore des dizaines d'élèves refusés cette année, alors que les moyens humains en enseignants et les moyens matériels le permettraient).

Comment définir un « projet stratégique pour l'EAP », sans commencer par se donner les moyens d'accueillir des jeunes en formation dans des établissements publics, laïcs, et gratuits ?

Le contexte du pilotage par les grandes régions a évolué. Nous avons demandé à plusieurs reprises le maintien de CTREA locaux, à titre temporaire, pour une plus grande proximité. Le DRAAF ayant déjà pris sa décision (alors que les CTREA n'ont toujours pas été consultés), les représentants du SNETAP-FSU ont pris la décision de boycotter cette instance. Quelle sera la place des personnels dans le pilotage régional de l'EAP ? Nous ne nous satisfaisons pas du strapontin de spectateurs que l'administration semble nous réserver !

Rentrée 2016 : une austérité maintenue

L'obstination du Gouvernement à faire passer en force sa « loi travail », qui vise à libéraliser et flexibiliser un peu plus encore les conditions de travail des salariés, est très majoritairement condamnée par l'opinion publique. Aurait-il oublié l'article premier de ce même code du travail qui stipule que tout projet de réforme doit faire l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales. Or, malgré les mobilisations massives des salariés (au moins dix journées de grèves et manifestations), il continue de faire avancer son projet, provoquant l'exaspération de la population.

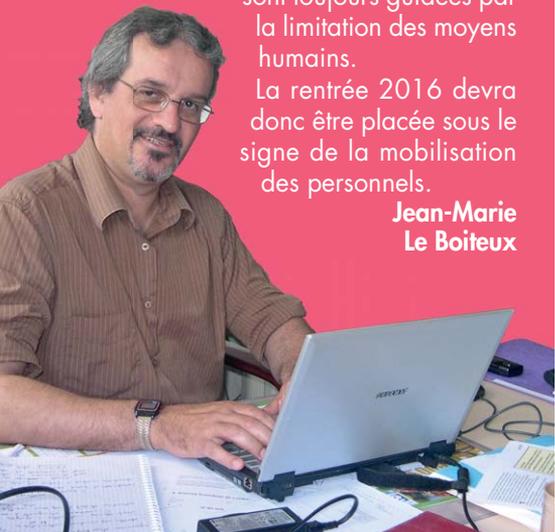
Dans la Fonction Publique, les orientations qui président à la préparation du budget 2017 sont dans la droite ligne de celles des années précédentes, c'est à dire le maintien du nombre d'emplois publics, ce qui contraint à des suppressions dans certains secteurs pour assurer les priorités affichées par le gouvernement dans d'autres secteurs, comme l'éducation par exemple.

En termes de pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'augmentation annoncée de 0,6% en juillet 2016 et en février 2017, ne peut en aucun cas faire oublier que les salaires ont été gelés pendant 6 ans. Et la revalorisation des carrières des enseignants n'est annoncée qu'à l'horizon 2010.

Et l'enseignement agricole public n'échappe pas à l'austérité. Alors que les évolutions démographiques devraient conduire à l'augmentation des capacités d'accueil, les orientations affichées dans le 6ème schéma qui doivent présider pour les rentrées à venir sont toujours guidées par la limitation des moyens humains.

La rentrée 2016 devra donc être placée sous le signe de la mobilisation des personnels.

**Jean-Marie
Le Boiteux**



11 et 12 mai 2016 Les CPE du Snetap réunis à l'ENFA pour leurs journées de réflexion



Une quarantaine de CPE se sont retrouvés les 11 et 12 mai derniers à l'ENFA, autour de réflexions sur leur métier. Conférences, ateliers, ainsi que moments plus informels, ont été l'occasion d'échanges très enrichissants, et ont réaffirmé l'ADN du Snetap comme une organisation syndicale proche du terrain, saisie des problématiques éducatives, animée par la volonté double du combat statutaire et d'être force de proposition, en connexion avec la réalité du monde ; du monde de l'École, et au-delà.

C'est Christine Focquenoy-Simonnet, CPE et chercheuse à l'Université de Lille, qui a introduit ces journées d'étude grâce à une passionnante immersion dans les origines de notre fonction, tant par un apport de recherches historiques qu'en faisant appel à toutes les figures littéraires et cinématographiques, du surveillant général de Jules Vallès au CPE de Cabu. Ainsi, chacun put prendre conscience des racines presque antédiluviennes « pédagogie vie scolaire éducation », qui anime encore bien souvent les débats de salles des professeurs – ou des machines à café.

L'après-midi a été consacré à des thématiques prégnantes : division du travail éducatif et pédagogique, approche croisée

H. Pena-Ruiz (sur la fonction de CPE)

« Et notre métier qui n'est pas seulement un métier avec une technicité, mais qui est aussi une fonction... Quand vous êtes CPE, vous êtes en fonction. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que Marianne, c'est-à-dire la République, s'est présentée devant vous et vous a dit « Voilà, regarde, je te confie mes enfants, fais en des élèves, des êtres qui s'élèvent. Au terme du processus que faudra-t-il ? Il faudra que ces élèves, grâce à toi, maître de l'école publique, maître au sens d'instituteur, de CPE, de professeur, il faudra que ces élèves puissent se passer de maître. Ta fonction, à toi, maître d'école, c'est de faire en sorte qu'un jour les élèves devenus citoyens et citoyennes puissent se passer de maître. »

du métier entre la vision de l'Education nationale et celle de l'EAP, ou la notion d'équipe vie scolaire.

Ces thèmes, triturés en ateliers, ont été débattus lors d'une table ronde multi-catégorielle, ou finalement ont été questionnées les représentations croisées d'un métier : celles des CPE, celles de leurs collègues TFR, celles des enseignants. Où l'on s'aperçoit de l'intérêt majeur de s'autoriser à se regarder travailler, les uns les autres... Enfin, les CPE ont eu le plaisir de recevoir et d'écouter Henri Pena-Ruiz, dont l'intervention sur la République, la Laïcité et l'École, pourrait (devrait ?) être instaurée à chaque début d'année scolaire, à destination de toute la communauté éducative. Un propos dans lequel l'humanisme le dispute à l'intelligence et à la lucidité, dans une période sociétale troublée (mais y en a-t-il finalement de sereines ?...) où chacun, les CPE y compris, peuvent facilement oublier que réfléchir sur le métier qu'on exerce, c'est penser aussi qu'il est une fonction qu'on occupe.

H. Pena-Ruiz (sur la Laïcité et République)

« L'école de la République ne peut être que laïque... laïque ne veut pas dire athée contrairement au contresens couramment répandu mais plus exactement indépendant de tout groupe de pression religieux, commercial ou politique. »

